



MAIRIE  
DE  
*ROSCANVEL*  
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web : [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)

Courriel : [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

### SEANCE DU 20 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt juillet à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le onze juillet deux mille seize par Monsieur Bernard Copin, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

#### ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Copin Bernard, Baton Yves, Casareggio Alain, Vasseur Wilfrid, Lechelle Bruno, Mesdames Latrubesse-Louarn Anne, Cambou Nicole, Salaün-Quiniou Paule, Obligis Liliane, Miquel Morgane

#### ABSENTS, EXCUSES ET NON REPRESENTES :

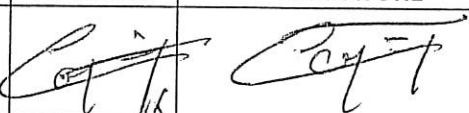
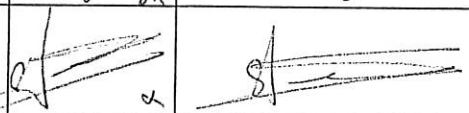

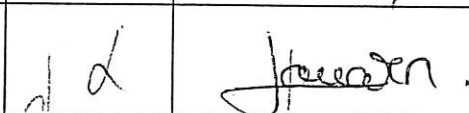

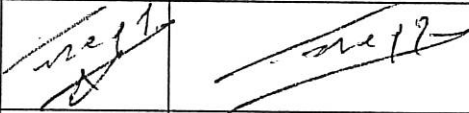
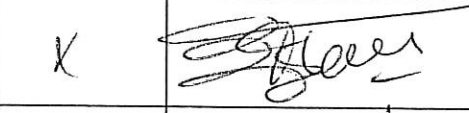

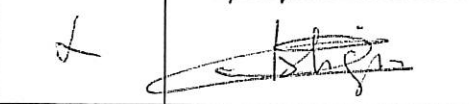
Madame Cambou Nicole, Messieurs Beret Alain, Gourvez Jean-Yves.

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

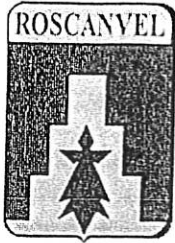
Madame Salaün-Quiniou Paule



COMMUNE DE ROSCANVEL  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JUILLET 2016  
TABLEAU DE PRESENCE

NOM	PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
Copin	Bernard	Maire	x			
Salaün-Quiniou	Paule	Adjointe	x			
Bâton	Yves	Adjoint	x			
Louarn	Anne	Adjointe	x			
Vasseur	Wilfrid	Adjoint	x			
Béret	Alain	Conseiller Municipal				
Casareggio	Alain	Conseiller Municipal	x			
Cambou	Nicole	Conseillère Municipale				
Gourvez	Jean-Yves	Conseiller Municipal				
Lechelle	Bruno	Conseiller Municipal	x			
Miquel	Morgane	Conseillère Municipale	x			
Obligis	Liliane	Conseillère Municipale	x			

PREFECTURE DU MINISTERE  
 DIRECTION DES COLLECTIVITES  
 TERRITORIALES ET DU CONTENTIEUX  
 28 JUL. 2016  
 ARRIVEE



ROSCANVEL, le 11 juillet 2016

MAIRIE  
DE  
**ROSCANVEL**  
29570

Mairie de ROSCANVEL  
Courrier arrivé le  
**03 AOUT 2016**

*AMVP*

Téléphone : 02 98 27 48 51  
Télécopie : 02 98 27 41 10

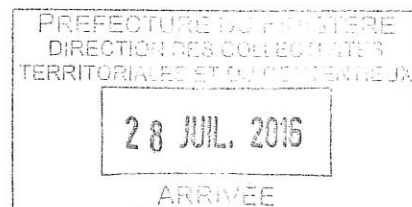
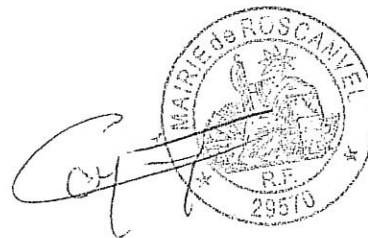
Web : [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)  
Courriel : [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

Réunion publique du Conseil Municipal le Mercredi 20 juillet 2016  
à 18 heures 15 à la Mairie.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Amélioration et adaptation des espaces – mise en accessibilité de l'école publique – amélioration de la restauration – désignation du cabinet d'architectes

Le Maire,  
Bernard COPIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016  
PROJET DE DELIBERATION N° 1

**OBJET** : Amélioration et adaptation des espaces – mise en accessibilité de l'école publique – amélioration de la restauration – désignation du cabinet d'architectes

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a engagé une réflexion pour la mise en accessibilité du groupe scolaire et l'amélioration générale des espaces dans les limites d'un budget qui doit rester contenu et en tenant compte des contraintes liées à la continuité du fonctionnement de l'établissement.

Dans ce cadre, la commune a décidé d'étudier la programmation de l'évolution et de la mise aux normes de l'école publique.

Afin de mettre en œuvre l'opération, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme de construction a été confiée à la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère).

Une consultation de maître d'œuvre a été lancée le 04 Mai 2016. Sept cabinets d'architectes ont déposé leur candidature, à savoir : Atelier d'architecture André Maugard, Koïbo Klevrvi Le Bot, Véronique Bergeron architecte, ENO architecte, AUA BT, Yves Le Coz architecte, Atelier 121.

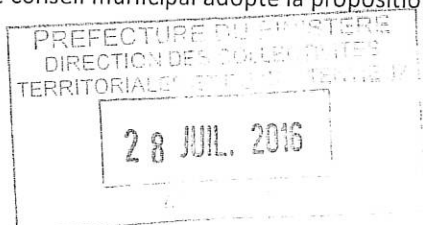
En référence à la mise en concurrence lancée en date du 04 mai 2016, et au regard du rapport d'analyse des offres valant rapport de présentation et PV établi par la SAFI, en date du 29 Juin 2016

- **Le Conseil Municipal décide de valider le classement proposé et de retenir comme attributaire l'équipe Atelier 121 (Plogastel-St-Germain - 29), S.B.C (Quimper - 29), AFTI (Rennes - 35), Alhyange Bretagne Sud (Concarneau - 29) pour un montant de 64 591,98 € HT pour les missions suivantes :**
  - o mission de base au sens du décret 93-1268 du 29 novembre 1993 et l'arrêté du 21 décembre 1993, y compris :
    - Diagnostic
    - EXE (études d'exécution) pour les lots fluides
  - o missions complémentaires :
    - Examen de la conformité au projet des études d'exécution ainsi que leur VISA lorsqu'elles ont été faites par l'entrepreneur (concerne les corps d'état ne faisant pas l'objet de la mission EXE)
    - OPC
    - Quantitatif TCE
    - STD

Le Conseil Municipal décide de donner délégation à Monsieur Le Maire pour procéder à l'attribution et à la notification de l'ensemble des prestations à réaliser dans le cadre du projet dans les limites du budget prévisionnel de l'opération fixé à 833 700€ HT (cf délibération n° 5 du 9 Mars 2016).

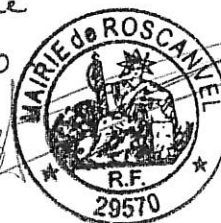
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire.



M LE MAIRE

B. COPIN  
l'Adjointe déléguée  
Paule Salain - Quinio



Affiché et transmis à la Préfecture le 25 juillet 2016